



Futur accord « Gestion de crise » chez Renault ?

La CGT revendique le maintien du salaire (net et brut) à 100% et l'ensemble de nos droits !

La direction a annoncé l'ouverture de négociation ce vendredi 27 mars en vue d'un accord groupe ayant pour objet « la gestion de la crise ».

Avant d'entamer le sujet, la direction a ce matin fait un résumé de l'activité des sites de Renault à travers le Monde. Globalement les sites et les ingénieries sont à l'arrêt.

- La Corée fonctionne encore et la Chine devrait reprendre une activité à la fin mars.

- En France et en Ile de France, la direction dit noter une baisse de l'activité depuis le début de la semaine. « C'est de 300 à 400 Renault (et les autres ?) qui travaillent sur site soit 2 à 3% des effectifs. »

Toujours selon la direction, le taux d'activité en télétravail est extrêmement variable, « avec des personnes qui sont

faiblement ou pas du tout sollicitées ».

La direction a dit ce matin vouloir atteindre 3 objectifs dans cette négociation :

- 1. Passer ce moment de crise en protégeant les salariés** de multiples façons et notamment sous l'aspect emploi et finance.

- 2. Protéger l'entreprise** qui est en situation de fragilité très forte. L'assemblée générale des actionnaires est reportée à une date ultérieure qui n'est pas encore fixée.

- 3. Préparer la reprise** pour que Renault soit au rendez-vous quand le marché repartira et ne pas laisser l'espace à nos concurrents. Sur ce dernier point, la direction pense que la demande risque d'être forte cet été pour les sites de Flins, de Sandouville et de Batilly.

**La CGT
a rappelé
les reven-
dications
qu'elle
défendra
tout au
long de
ces négo-
ciations**

La CGT Renault revendique :

- **Le maintien de la rémunération brute et nette à 100%** pour toutes les catégories Professionnelles du groupe Renault (toutes les filiales concernées).

- **L'activité partielle doit être considérée comme du temps de travail effectif :**

- ✓ Pour l'acquisition des droits à tous congés (annuels, ancienneté, CTI, CTC...)

- ✓ Pour la prise en compte effective pour le calcul des intéressements (locaux et financiers).

- **Le maintien des droits acquis (congés, CTI...) et leur utilisation à la discrétion des salariés.**

- ✓ Très clairement, **la CGT s'opposera à l'application des ordonnances** prises hier par le gouvernement, concernant la prise obligatoire de congés, de RTT, de repos forfaits jours sur l'année...

- ✓ Tout comme elle s'opposera à l'allongement du temps travail avec des journées de travail pouvant atteindre 12 h par jour (contre 10 h), la réduction du repos quotidien à 9 h (contre 11 h), la durée maximale du travail pouvant être portée à 60 h/semaine (contre 48 h), contre la durée de 48 h hebdomadaire de travail calculée sur une période de 12 semaines consécutives (contre 44 h).

- ✓ Ou encore, la durée hebdomadaire de travail du travailleur de nuit calculée sur une période de 12 semaines consécutives pouvant être portée jusqu'à 44 h (contre 40 h) maximum sur 12 semaines.

- **Conformément à l'accord télétravail (dont la CGT est signataire) les salariés en télétravail sont en activité totale à 100%** et donc hors activité partielle.

Une solidarité qui ne doit pas être à sens unique !

Pour le financement de ses propositions, la CGT propose :

- Que les sommes dédiées aux dividendes soient utilisées à la solidarité envers les salariés pour financer le maintien à 100% de leur rémunération.
- D'utiliser le fonds de réserve prévu dans l'accord de juin 2011 « accord de financement du chômage partiel ».
- De prélever une part de la rémunération des membres du comité exécutif groupe qui marquerait leur solidarité vis-à-vis du personnel (ils ont perçu près de 30 millions de salaires en 2019, en intégrant les 7,8 millions d'indemnité transactionnelle).
- D'asseoir une contribution de solidarité sur les salaires > 3 PMSS (Plafond Mensuelle Sécurité Sociale : 3407 euros en 2020).

Une stratégie industrielle au service du progrès social

La CGT l'a rappelé, ce n'est pas la crise du Covid-19 qui a fragilisé Renault. Son incapacité à répondre à la demande (plus de 6 mois de délais pour le client pour un véhicule de son choix), les retards cumulés pour le renouvellement de la gamme, pour la sortie de véhicules hybrides... relèvent d'une stratégie à courte vue, aveuglée par des niveaux de rentabilité toujours croissants pour les actionnaires et aux incidences mortifères pour le tissu industriel français et les salariés dans leur ensemble.

Stratégie mise en œuvre dans tous les secteurs d'activité de la société (santé comprise) et qui montre, avec la crise du Covid-19, à quel point cette « logique du marché pour le marché » maltraite les hommes et les femmes, placés au second plan des intérêts d'une poignée d'individus qui dirigent le monde.

Les salariés de la filière automobile ont déjà payé largement la facture (des milliers de suppressions d'emplois, des conditions de travail toujours plus dégradées, une baisse du pouvoir d'achat...). Et ce n'est pas en leur imposant des conditions de travail encore plus dégradées à la

reprise que l'on éradiquera le mal qui ronge Renault.

L'heure n'est pas à discuter de l'emplâtre à mettre sur une jambe de bois, mais à dessiner collectivement une stratégie industrielle au service du progrès social et du bien commun.

Renault doit fabriquer des véhicules innovants, accessibles financièrement au plus grand nombre, fabriqués au plus près des marchés où ils sont vendus avec l'objectif de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux.

Ce qui implique des investissements au long cours dans l'ingénierie, dans les secteurs de fabrication et notamment en France.

La CGT a formulé des propositions en ce sens, accessibles sur notre site internet et web application (www.cgt-renault.com). Bien au-delà de discussions sur la « gestion de crise », la CGT va populariser ce qu'elle propose avec l'objectif que le débat autour ces questions puissent s'ouvrir le plus largement possible.